

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

BUREAU DU CONSEIL ET DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
Section Intercommunalité et Institutions Locales

RÉFÉRENCES A RAPPELER : SM/2020/505

ARRÊTÉ n°38-2020-12-10-009

Portant composition de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) suite au renouvellement général des élections municipales et communautaires

LE PRÉFET DE L'ISÈRE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L. 5211-42 à L. 5211-44-1 et R. 5211-19 à R. 5211-26 et R. 5211-30 ;

VU le décret n° 2019-1546 du 30 décembre 2019 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin, et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

VU l'arrêté interministériel du 6 septembre 1985 listant les communes situées en zone montagne pris en application de l'article 3 de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement de la montagne ;

VU la circulaire NOR :TERB2020473C du 30 juillet 2020 relative aux modalités de composition et de fonctionnement de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

VU l'arrêté préfectoral n°38-2020-09-15-006 du 15 septembre 2020 fixant le nombre et la répartition des sièges de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

VU l'arrêté préfectoral n°38-2020-10-23-006 du 23 octobre 2020 organisant les modalités de l'élection des membres de la commission départementale de la coopération intercommunale ;

VU la délibération du conseil départemental du 4 mai 2015 désignant ses représentants titulaires pour siéger à la CDCI et des représentants supplémentaires en cas de vacance d'un siège ;

VU la délibération de la commission permanente du conseil départemental du 23 octobre 2020 désignant un nouveau représentant pour siéger à la CDCI ;

VU la liste unique des représentants des collèges des communes, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes déposée en Préfecture par l'Association des Maires de l'Isère le 4 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que la liste de l'Association des Maires de l'Isère a été déposée dans les délais et qu'elle répond aux conditions fixées au II de l'article R. 5211-23 du CGCT et qu'aucune autre candidature individuelle ou collective n'a été déposée ;

CONSIDÉRANT le décès de M. Christian RIVAL, membre de la CDCI au sein du collège des représentants du conseil départemental de l'Isère ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle composition de la CDCI permet d'attribuer un siège supplémentaire au conseil départemental de l'Isère ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Isère ;

ARRÊTE

Article 1 – Renouvellement des collèges des communes et des EPCI

La commission départementale de la coopération intercommunale est composée comme suit :

Collège n°1 – Onze représentants des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département (moins de 2 506 habitants) :

1. M. Daniel VITTE, maire de Montrevel
2. Mme Laurette AIMONETTI, adjointe au maire du Sappey-en-Chartreuse
3. M. Jérôme FAUCONNIER, maire d'Avignonet
4. Mme Nadine ROY, maire de Crachier
5. M. Olivier BONNARD, maire de Creys-Mépieu
6. M. Thierry FEROTIN, maire de Biviers
7. M. Martial SIMONDANT, maire d'Artas
8. M. Albert BUISSON, maire de l'Albenc
9. M. Williams DUFOUR, maire de Miribel-les-Echelles
10. Mme Dominique UNI, maire de Saint-Véran
11. M. Raymond COQUET, maire de Granieu

Collège n°2 – Six représentants des cinq communes les plus peuplées :

1. Mme Isabelle PETERS, adjointe au maire de Grenoble
2. Mme Céline DESLATTES, conseillère déléguée à Grenoble
3. M. David QUEIROS, maire de Saint-Martin d'Hères
4. M. Renzo SULLI, maire d'Echirolles
5. Mme Michèle CÉDRIN, adjointe au maire de Vienne
6. Mme Marie-Laure DESFORGES, adjointe au maire de Bourgoin-Jallieu

Collège n° 3 – Onze représentants des autres communes :

1. M. André ROUX, maire de Chatte
2. Mme Martine FAÏTA, maire de Pont-Evêque
3. M. Christian COIGNÉ, maire de Sassenage
4. M. Jean-Philippe RAVIER, conseiller municipal à La Tour du Pin
5. M. Julien POLAT, maire de Voiron
6. Mme Sandrine RENAUD, adjointe au maire de Chasse-sur-Rhône
7. M. Michaël KRAEMER, maire de Lans-en-Vercors
8. Mme Géraldine BARDIN-RABATEL, maire du Grand-Lemps
9. M. Christian REY, maire de Diémoz
10. Mme Dominique CLOUZEAU, maire du Plateau-des-Petites-Roches
11. M. Gérald GIRAUD, maire de Saint-Martin-d'Uriage

Collège n°4 – Dix-sept représentants des EPCI à fiscalité propre :

1. M. Christophe FERRARI, président de Grenoble Alpes Métropole
2. M. Jean-Pierre GIRARD, vice-président de la CA Porte de l'Isère
3. M. Jean-François CLAPPAZ, vice-président de la CC Le Grésivaudan
4. M. Denis MOLLIÈRE, vice-président de la CA du Pays Voironnais
5. M. Thierry KOVACS, président de la CA Vienne Condrieu Agglomération
6. M. Jean-Yves BRENIER, président de la CC Les Balcons du Dauphiné
7. M. Philippe GENTY, vice-président de la CC Entre Bièvre et Rhône
8. Mme Magali GUILLOT, présidente de la CC Les Vals du Dauphiné
9. M. Yannick NEUDER, président de la CC Bièvre Isère
10. M. Philippe ROSAIRE, vice-président de la CC Saint-Marcellin Vercors Isère communauté
11. M. Gérard DEZEMPTÉ, président de la CC Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné
12. M. René PORRETTA, président de la CC des Collines du Nord Dauphiné
13. M. Roger VALTAT, président de la CC Bièvre Est
14. M. Eric BALME, président de la CC de la Matheysine
15. M. Jean-Claude SARTER, vice-président de la CC Cœur de Chartreuse
16. M. Franck GIRARD, président de la CC du Massif du Vercors
17. M. Guy VERNEY, président de la CC de l'Oisans

Collège n°5 – Trois représentants des syndicats intercommunaux et mixtes :

1. Mme Maryse BARTHÉLÉMI, présidente de SI du Valbonnais et du Beaumont
2. M. Sam TOSCANO, président du SI pour les télécommunications et les prestations informatiques (SITPI)
3. M. Bertrand LACHAT, président de Territoire d'énergie Isère (TE38)

Article 2 – Représentants du conseil départemental de l'Isère

- Madame Sylvie DEZARNAUD siégera à la CDCI au titre du 6ème siège attribué au conseil départemental de l'Isère
- Mme Annick MERLE remplace M. Christian RIVAL à la CDCI.

Les autres représentants demeurent inchangés :

- M. Jean-Claude PEYRIN
- Mme Frédérique PUISSAT
- M. Erwann BINET
- Mme Françoise GERBIER

Article 3 – Représentants du conseil régional

Les représentants du conseil régional demeurent inchangés :

- Mme Virginie PFANNER
- M. Stéphane GEMMANI
- M. Philippe LANGENIEUX-VILLARD

Article 4 – Actualisation de la liste

La liste de l'ensemble des membres de la CDCI en formation plénière est annexée au présent arrêté.

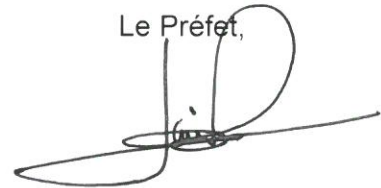
Article 5 – Exécution

Le secrétaire général de la préfecture de l'Isère, le président de l'association des maires de l'Isère, les maires des communes, les présidents des EPCI-FP, les présidents des syndicats de communes et syndicats mixtes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère. Un exemplaire sera adressé au directeur départemental des finances publiques de l'Isère, et sous son couvert, aux comptables des collectivités territoriales intéressées.

Grenoble, le 10 DEC. 2020

Le Préfet,



Lionel BEFFRE

Dans les deux mois, à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision, les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours administratif : un recours gracieux auprès du Préfet de l'Isère (12 place Verdun - CS 71046 - 38021 Grenoble Cédex 1) ou un recours hiérarchique, auprès du ministre de l'intérieur (Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques - Cabinet - Bureau des polices administratives - Place Beauvau - 75800 Paris Cédex 08),
- ou encore un recours contentieux, précédé ou non d'un des recours administratifs précités, auprès du tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun - 38000 Grenoble) ou via l'application "télérecours citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

**Liste des membres de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale
du département de l'Isère
(formation plénière)**

Collège n°1 – Onze représentants des communes ayant une population inférieure à la moyenne communale du département (moins de 2 506 habitants) :

1. M. Daniel VITTE, maire de Montrevel
2. Mme Laurette AIMONETTI, adjointe au maire du Sappey-en-Chartreuse
3. M. Jérôme FAUCONNIER, maire d'Avignonet
4. Mme Nadine ROY, maire de Crachier
5. M. Olivier BONNARD, maire de Creys-Mépieu
6. M. Thierry FEROTIN, maire de Biviers
7. M. Martial SIMONDANT, maire d'Artas
8. M. Albert BUISSON, maire de l'Albenc
9. M. Williams DUFOUR, maire de Miribel-les-Echelles
10. Mme Dominique UNI, maire de Saint-Véran
11. M. Raymond COQUET, maire de Granieu

Collège n°2 – Six représentants des cinq communes les plus peuplées :

1. Mme Isabelle PETERS, adjointe au maire de Grenoble
2. Mme Céline DESLATTES, conseillère déléguée à Grenoble
3. M. David QUEIROS, maire de Saint-Martin d'Hères
4. M. Renzo SULLI, maire d'Echirolles
5. Mme Michèle CÉDRIN, adjointe au maire de Vienne
6. Mme Marie-Laure DESFORGES, adjointe au maire de Bourgoin-Jallieu

Collège n° 3 – Onze représentants des autres communes :

1. M. André ROUX, maire de Chatte
2. Mme Martine FAÏTA, maire de Pont-Evêque
3. M. Christian COIGNÉ, maire de Sassenage
4. M. Jean-Philippe RAVIER, conseiller municipal à La Tour du Pin
5. M. Julien POLAT, maire de Voiron
6. Mme Sandrine RENAUD, adjointe au maire de Chasse-sur-Rhône
7. M. Michaël KRAEMER, maire de Lans-en-Vercors
8. Mme Géraldine BARDIN-RABATEL, maire du Grand-Lemps
9. M. Christian REY, maire de Diémoz
10. Mme Dominique CLOUZEAU, maire du Plateau-des-Petites-Roches
11. M. Gérard GIRAUD, maire de Saint-Martin-d'Uriage

Collège n°4 – Dix-sept représentants des EPCI à fiscalité propre :

1. M. Christophe FERRARI, président de Grenoble Alpes Métropole
2. M. Jean-Pierre GIRARD, vice-président de la CA Porte de l'Isère
3. M. Jean-François CLAPPAZ, vice-président de la CC Le Grésivaudan
4. M. Denis MOLLIÈRE, vice-président de la CA du Pays Voironnais
5. M. Thierry KOVACS, président de la CA Vienne Condrieu Agglomération
6. M. Jean-Yves BRENIER, président de la CC Les Balcons du Dauphiné
7. M. Philippe GENTY, vice-président de la CC Entre Bièvre et Rhône
8. Mme Magali GUILLOT, présidente de la CC Les Vals du Dauphiné
9. M. Yannick NEUDER, président de la CC Bièvre Isère

10. M. Philippe ROSAIRE, vice-président de la CC Saint-Marcellin Vercors Isère communauté
11. M. Gérard DEZEMPTÉ, président de la CC Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné
12. M. René PORRETTA, président de la CC des Collines du Nord Dauphiné
13. M. Roger VALTAT, président de la CC Bièvre Est
14. M. Eric BALME, président de la CC de la Matheysine
15. M. Jean-Claude SARTER, vice-président de la CC Cœur de Chartreuse
16. M. Franck GIRARD, président de la CC du Massif du Vercors
17. M. Guy VERNEY, président de la CC de l'Oisans

Collège n°5 – Trois représentants des syndicats intercommunaux et mixtes :

1. Mme Maryse BARTHÉLÉMI, présidente de SI du Valbonnais et du Beaumont
2. M. Sam TOSCANO, président du SI pour les télécommunications et les prestations informatiques (SITPI)
3. M. Bertrand LACHAT, président de Territoire d'énergie Isère (TE38)

Collège n°6 – Trois représentants du Conseil Régional :

1. Mme Virginie PFANNER
2. M. Stéphane GEMMANI
3. M. Philippe LANGENIEUX-VILLARD

Collège n°7 – Six représentants du Conseil Départemental :

1. Mme Annick MERLE
2. M. Jean-Claude PEYRIN
3. Mme Frédérique PUISSAT
4. M. Erwann BINET
5. Mme Françoise GERBIER
6. Mme Sylvie DEZARNAUD

Par ailleurs, en vertu de l'article 70 de la loi n° 2018-699 du 3 août 2018 visant à garantir la présence des parlementaires dans certains organismes extérieurs au Parlement, quatre parlementaires sont associés aux travaux de la commission, sans voix délibérative.

Pour le département de l'Isère, les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat ont désigné les parlementaires suivants :

1. Mme Catherine KAMOWSKI (députée)
2. Mme Monique LIMON (députée)
3. M. Guillaume GONTARD (sénateur)
4. M. Michel SAVIN (sénateur)